



# Camping Le Perpetuum\*\*\*\*

La Rivière – Griffoul

24250 Domme

05.53.28.35.18

leperpetuum.domme@orange.fr

## Tarification 2020

Jours d'arrivées et de départs		Périodes		Mobil Homes			
				Prix pour 4 personnes à la semaine (7 nuits)			
				32 m <sup>2</sup> 3 chambres 4 à 6 pers.	27 m <sup>2</sup> luxe 2 chambres 4 à 6 pers.	27 m <sup>2</sup> 2 chambres 4/5 pers.	21 m <sup>2</sup> 2 chambres 4 pers.
Tous les jours	20.05	13.06	343 €	322 €	294 €	273 €	
Tous les jours	13.06	27.06	357 €	336 €	315 €	287 €	
Tous les jours	27.06	04.07	406 €	385 €	357 €	343 €	
Samedi ou Mercredi	04.07	11.07	714€	700 €	672 €	630 €	
Samedi ou Mercredi	11.07	18.07	791 €	770 €	728 €	679 €	
Samedi ou Mercredi	18.07	25.07	833 €	819 €	763 €	728 €	
Samedi ou Mercredi	25.07	15.08	917 €	882 €	833 €	777 €	
Samedi ou Mercredi	15.08	22.08	735 €	714 €	693 €	644 €	
Tous les jours	22.08	29.08	553 €	518 €	483 €	441 €	
Tous les jours	29.08	10.10	343€	322 €	294 €	273 €	

### Pour vos Escapades !

Tarifs valables du 20/05 au 4/07 et du 29/08 au 10/10 dans la limite des disponibilités.

**Attention : les prix ci-dessus incluent 4 personnes et un véhicule.**

	32 m <sup>2</sup>	27 m <sup>2</sup> Luxe	27 m <sup>2</sup>	21 m <sup>2</sup>
<b>1 nuit</b>	86 €	81 €	75 €	65 €
<b>2 nuits</b>	134 €	129 €	123 €	113 €
<b>3 nuits</b>	174 €	170 €	163 €	149 €
<b>4 nuits et +</b>	Prix au prorata de la semaine			

Au-delà de 4 vacanciers présents dans le logement, **49€** seront à ajouter pour un adulte ou **35€** pour un enfant (-12 ans) supplémentaire par semaine. Toute voiture ou tente supplémentaire sera facturée jusqu'à **3.00€** par jour.

La taxe de séjour (**0,55**/adulte/jour), l'éco participation (**0,20€**/personne/jour) ainsi que les frais de dossier (**14€**) seront à ajouter pour aboutir au montant total du séjour.

### Bon de réservation

Nom ..... Prénom .....

Adresse..... E-Mail .....

..... Téléphone .....

Je réserve : Période du ..... au .....

Un mobil home 32 m<sup>2</sup> ●                      Un mobil home 27 m<sup>2</sup> Luxe ●                      Forfait ménage ( 80€ ) ●

Un mobil home 27 m<sup>2</sup> ●                      Un mobil home 21 m<sup>2</sup> ●                      Location draps 1 pers. (12€) ● x .....

Précisez les noms, prénoms et âges des vacanciers :                      draps 2 pers. (14€) ●

Je verse la somme de ..... représentant un acompte de 25% + 14€ de frais de dossier (**Pas de centimes s'il vous plaît**). Cette somme sera déduite de ma facture finale. Je réglerai le solde du séjour minimum 30 jours avant mon arrivée.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de location (voir au dos)

Date et Signature :

# Conditions Générales de Location

Toute demande de commande passée sur le site Internet ou par courrier constitue la formation d'un contrat conclu à distance, et implique nécessairement l'acceptation, sans restriction ni réserve, de votre part, des présentes conditions. Si ces conditions venaient à ne pas être respectées par l'une des deux parties concluantes, le tribunal compétent pour gérer ce litige serait celui de Dordogne.

L'éco participation est de 0,20€/personne/nuit, elle est à rajouter au montant du séjour. Le montant de l'acompte est égal à 25% du montant du séjour + 14€ de frais de dossier. Dès réception du bulletin de réservation, le camping vous adressera une confirmation de réservation. Le solde sera versé 30 jours avant votre arrivée pour les séjours du 29/06 au 31/8. Pour les autres dates, le règlement se fera le premier jour des vacances. Le jour de l'arrivée, il vous sera demandé deux cautions : une de 100 € et la seconde de 80€.

Aucun départ anticipé ou retard à l'arrivée ne sera remboursé.

La caution vous sera restituée à votre départ après état des lieux, sauf dégradation. Le nettoyage est à la charge du locataire. En fin de séjour, la location doit être parfaitement propre. Dans le cas contraire, une participation financière de 80 euros sera déduite de votre caution.

Si le locataire désire partir la nuit, l'état des lieux sera fait sans sa présence et la caution sera restituée la semaine suivante par courrier postal.

En haute saison (du 6/7 au 31/8), Les arrivées se font à partir du samedi 15h et les départs le samedi avant 10h. En basse saison, nous pouvons nous adapter à vos horaires suivant les disponibilités.

L'accès au logement pourrait être refusé en cas d'attitude perturbatrice de clients, contraire au calme et à la sérénité du site.

## Les animaux sont strictement interdits à l'intérieur des locatifs.

- **Garanti Annulation**

Nous proposons l'assurance annulation comprise avec la carte FFCC (Fédération Française de camping et de caravanning) à souscrire directement auprès d'eux :

FFCC  
78, rue de rivoli  
75004 Paris  
Tél : 01.42.72.84.08- mail : info@ffcc.fr

- **Frais d'annulation sans garantie**

Si votre annulation intervient :

- Plus de 60 jours avant votre séjour 10% du montant total de votre séjour.
- Entre le 59ème et le 30ème jour avant votre séjour : 50% du montant total de votre séjour.
- Entre le 29ème et le 5ème jour avant votre séjour : 90% du montant total de votre séjour.
- Moins de 5 jours, le montant total du séjour.

Dans tous les cas, les frais de réservation ne sont pas remboursés.

Le camping le Perpetuum ne saurait être tenue pour responsable de l'inexécution du contrat conclu, en cas d'interruption ou d'indisponibilité du séjour, en cas de force majeure, de perturbation ou grève totale ou partielle notamment des services postaux et moyens de transports et/ ou communications, inondation, incendie et tout autre événement imprévisible.

- **En ce qui concerne l'équipement fournis**

- Réfrigérateur, vaisselle, micro-ondes et cafetière électrique dans tous les mobil homes
- Table et 6 chaises de jardin
- 3 à 5 couvertures et 4 à 6 oreillers par mobil home.
- Les vacanciers devront **prévoir les draps et les taies d'oreillers.** (sauf si location de draps )

Un inventaire est fourni à l'intérieur de chaque locatif.

Les tarifs incluent le gaz et l'électricité, vous avez en sus la taxe de séjour soit 0.55€ par jour et par personne.

Les visiteurs même invités par des campeurs devront se présenter à la réception et s'acquitter du droit de séjour.

Tout campeur est tenu de se conformer au règlement intérieur du camping.